

Montréal le 19 août 2008
M. Renaud Lachance
Vérificateur général du Québec
770, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1910
Montréal(Québec), H3A 1G1

Objet : Garantie financière de déclassement de la Centrale nucléaire de Gentilly2

Monsieur,

Par décret (918-2006), le Gouvernement du Québec a dû augmenter à \$685,000, 000.00, il y a un peu plus d'un an, la garantie financière irrévocable de \$525, 000,000.00 exigée en 2003 par la Commission canadienne de sureté nucléaire pour garantir le paiement par Hydro-Québec de ses obligations pour le déclassement de sa centrale atomique Gentilly 2.

Les frais de déclassement en langage de centrale atomique comprennent, la mise au repos pour environ 40 ans du réacteur avant de pouvoir procéder à son démantèlement et la restauration du site, ainsi que de la gestion des déchets hautement radioactifs de combustible irradié, ainsi que de la gestion des déchets de faible radioactivité.

Or cette demande de caution inusitée de la part d'un organisme fédéral à un gouvernement provincial pour garantir l'exécution des obligations d'une de ses compagnies de la couronne après 20 ans d'opération de cette centrale atomique, visait en fait à transférer du Gouvernement fédéral au Gouvernement du Québec la responsabilité sur la gestion du combustible irradié tout en sous-estimant de beaucoup les frais réels de déclassement.

On croyait jusqu'à la fin des années 90 que c'était le fédéral qui s'occuperait des déchets de combustible par enfouissement. Mais suite au rejet du projet et à la découverte des coûts astronomiques, celui-ci s'empressa de transférer la responsabilité aux producteurs, essentiellement, les provinces d'Ontario, de Québec et du Nouveau-Brunswick.

Je pense qu'une analyse complète de cette problématique par votre bureau s'impose donc pour éclairer adéquatement les membres de l'Assemblée Nationale sur la situation du nucléaire au Québec.

La centrale atomique de Gentilly 2 tant par son opération erratique que par sa production à chaque semaine de 2,3 tonnes de déchets de combustible irradié contenant près de 1 % de plutonium représente le plus grand risque environnemental et financier au Québec.

Aucune autre machine humaine non militaire n'a cette capacité de tuer ou contaminer près de la moitié de la population du Québec, et de ruiner toute son économie dans un seul accident ou attentat.

Ces déchets atomiques hautement radioactifs pour des dizaines de milliers d'années, pour lesquels il n'existe présentement aucune solution de gestion à long terme au niveau de la planète, sont entreposés temporairement dans des sarcophages de béton d'une durée prévue de 50 ans, sans protection adéquate, sur le bord du fleuve dans sa partie la plus étroite.

Même si vous n'avez pas une juridiction directe présentement sur les opérations d'Hydro-Québec, je crois qu'en vertu de votre loi, vous avez un droit de regard sur tout ce qui entoure cette garantie et sur les risques financiers tant astronomiques qu'inutiles que cette centrale atomique fait supporter au Gouvernement du Québec.

Ces informations seront sûrement très utiles dans le contexte actuel où un projet de réfection a été préparé par la centrale atomique au coût de dizaines de millions pour convaincre le CA d'Hydro-Québec et son actionnaire unique, le Gouvernement du Québec, qui prolongera l'opération d'une vingtaine d'année. Cette décision va à l'encontre de la politique du gouvernement du Québec tant au plan énergétique qu'au plan de l'interdiction d'entreposer à long terme sur son territoire les déchets hautement radioactifs de combustible irradié.

Je comprends que vous avez probablement aussi une juridiction de vérification sur les effets néfastes sur l'environnement d'un tel équipement en vertu de la loi sur le développement durable et que vous ferez peut-être enquête à cet égard. Cependant, je me contenterai ici d'attirer votre attention sur les aspects financiers les plus significatifs qui sont passés sous silence ou sous-estimés dans ce dossier, puisque votre mandat est très clair sur ce point. Ceux-ci faussent tant l'évaluation de la situation quant aux engagements futurs du Gouvernement, qu'à la valeur réelle du passif non suffisamment provisionné à Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible irradié, ou qu'au coût réel de l'électricité produite ou prévue être produite après la réfection.

Tout d'abord, puisque la garantie selon le décret est basée sur le plan de déclasséement réalisé par Hydro-Québec, il est clair que le montant de 685 millions de dollars est de loin inférieur à la réalité. Déjà en 2003 la gestion à long terme du combustible irradié était évaluée par tous les experts mondiaux à plus ou moins un millions de dollars US la tonne quelque soit la méthode utilisée, enfouissement avec retraitement comme en France ou en Angleterre ou sans retraitement comme prévu ici ou aux USA.

Or la centrale atomique Gentilly 2 produit un peu plus de 100 tonnes de déchets de combustible irradié par année depuis 25 ans, pour un total de 2500 tonnes environ d'accumulées à date. Ce qui donne donc un coût total à date de plus de 2,5 milliards de dollars US au chapitre de la gestion du combustible irradié uniquement.

La réfection de la centrale et la prolongation de son opération fera doubler cette quantité de déchets.

Les annonces récentes tant en Angleterre qu'aux USA de dépassement de coûts importants pour leurs programmes de gestion de ces déchets, nous portent à croire que ce montant est encore beaucoup plus bas que la réalité.

Comme l'évaluation faite par le personnel de la centrale comprend également l'entretien et le démantèlement de la centrale sur 40 ans en plus de la restauration du site, il est clair que cette évaluation est de beaucoup inférieure à la réalité et que la garantie du gouvernement est loin de représenter son engagement réel.

Cette sous-évaluation est chronique et vise à camoufler le coût réel de l'électricité produite depuis plus de 25 ans à Gentilly et surtout à supporter la pertinence de procéder à la réfection.

On y évalue sur cette base à 6 cents du KWh l'électricité produite après la réfection alors que toutes les évaluations indépendantes parlent aujourd'hui d'un coût de plus de 18 cents pour

l'énergie nucléaire. Cette sous-évaluation n'est pas nouvelle, puisque je l'avais déjà en 1999 portée à l'attention des vérificateurs externes alors que la provision annuelle était à peine de 9 millions par année et la provision accumulée à environ 69 millions aux états financiers de 1998.

Le syndic de l'Ordre des comptables agréés avait même fait enquête pendant près d'un an en concluant que l'analyse du fabricant, la compagnie de la couronne fédérale EACI, pouvait expliquer cette faible provision.

Ceci a probablement contribué à ce qu'Hydro-Québec augmente rapidement cette provision à près de 700 millions, mais c'est toujours au moins 2 milliards en bas de la réalité au chapitre de la seule gestion du combustible irradié selon les évaluations de 2003.

L'entrée en scène récente de la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) formée des compagnies productrices par une loi du fédéral, intéressé à sauver son Candu moribond, ne fait que confirmer l'absence de solution en proposant une méthode adaptative progressive (sic) projetant et amortissant les coûts sur une première phase de...325 ans!!!

Il faut rappeler également qu'avec la réfection, une nouvelle catégorie de déchet sera créée par le retrait immédiat d'une importante quantité de composantes du vieux réacteur qui devraient normalement reposer 40 ans avant d'être manipulées.

Gentilly veut les entreposer sur site alors que leur niveau de dangerosité fait toujours l'objet de débat à la Commission canadienne de sûreté nucléaire. On a même assisté à une contradiction en direct entre un expert de la commission et sa directrice générale en pleine audience à Gentilly. Cette nouvelle catégorie de déchet va faire à l'évidence augmenter encore plus les coûts de déclassement.

En terminant, il serait peut-être pertinent pour vous d'évaluer aussi l'ampleur du désastre financier que ferait courir au Québec un accident ou attentat nucléaire à la lumière des analyses récentes faites aux USA suite aux événements du 11 septembre, par la National Academy of Sciences.

Il apparaît clairement que le risque vient plus des accumulations de déchets de combustible irradié dans des piscines ou dans des entreposages à sec non protégés par un dôme, comme c'est le cas à Gentilly2, que de la centrale elle-même.

Ces études commandées par le Congrès américains indiquent qu'un désastre à Gentilly pourrait contaminer l'ensemble de la population résidants de l'ouest de Montréal jusqu'à l'île d'Orléans rendant les deux rives du fleuve inhabitables pour des dizaines d'année.

Il est donc important, je pense, que vous apportiez votre regard indépendant sur le dossier nucléaire et informiez les membre de l'Assemblée Nationale des coûts réels de l'électricité produite par la centrale atomique et des risques financiers qu'elle fait peser sur les finances du Gouvernement et sur l'ensemble de l'économie du Québec.

Je pense que face aux réalités économiques, ils concluront qu'il faut maintenir la politique énergétique actuelle qui est de fermer Gentilly 2 dès la fin de sa vie utile, c'est-à-dire maintenant, vue l'abondance d'autres sources d'énergie beaucoup plus propres et beaucoup moins chères.

Toutes les raisons invoquées par le lobby du nucléaire pour garder ouverte cette centrale, à savoir la stabilité du réseau, les coûts ou les pertes économiques liés à une fermeture ou le maintien du know how, ne résistent pas à l'analyse. Le réseau beaucoup plus stable n'a plus besoin de Gentilly 2 et de toute façon la nouvelle centrale au gaz de Bécancour de même puissance peut jouer ce rôle si besoin était.

Les pertes économiques en cas de fermeture ont été évaluées à presque rien par les experts même d'Hydro-Québec, puisque tous les emplois sont garantis et que des activités structurantes de remplacement ont été proposées. Quant au know how, comme cette technologie est moribonde malgré les efforts du lobby nucléaire pour faire croire à une renaissance, il n'y a aucun intérêt à préserver ici un bassin de compétence.

Affirmer que l'énergie nucléaire est propre car elle ne produit pas de gaz à effet de serre est absurde. C'est l'énergie la plus sale qui produit les pires poisons de la planète, Gentilly génère assez de plutonium pour produire 2 bombes comme celle d'Hiroshima à chaque semaine et des dizaines d'autres poisons de même nature.

En espérant donc monsieur le Vérificateur général que vous conviendrez qu'il y a urgence à vous pencher sur le dossier de la centrale atomique puisque la décision de procéder à une réfection de la centrale atomique de près de 2 milliard (sans changer les générateurs de vapeur) vient d'être annoncée en pleine semaine olympique.

C'est une habitude, l'an dernier on a annoncé la phase 1 de l'agrandissement de l'aire de déchet entre le congé de la St Jean et celui de la Confédération, probablement pour camoufler que l'on procède sans évaluation environnementale.

Le BAPE n'avait juridiction que sur l'agrandissement de l'aire de déchet et non sur la réfection qu'il suggérait de soumettre à un débat public. La peu indépendante commission fédérale dont la présidente a été liquidée récemment à sa 1ère décision défavorable à un projet nucléaire, a décidé de ne pas tenir non plus d'évaluation environnementale sur cette réfection.

Pour votre information, j'interviens à titre privé dans ce dossier depuis 1999 et j'ai produit plusieurs mémoires devant le BAPE et les différentes instances règlementaires et en commission parlementaire.

J'ai l'appui dans cette démarche de la plupart des groupes ou intervenants qui militent pour la fermeture de Gentilly 2 avec lesquels je collabore régulièrement. Je suis à votre disposition pour toute information additionnelle qui pourrait vous être utile dans ce dossier.

En comptant sur votre indépendance pour faire une étude approfondie de l'aspect financier et éclairer nos élus, je vous prie d'accepter mes meilleures salutations.

Jacques Dagenais